

L'ambassade du Canada publie un rapport trimestriel sur les tendances du marché des soins de santé que l'on peut obtenir sur demande. En outre, l'ambassade préparera et diffusera des études et de l'information sur ce marché ainsi que d'autres renseignements de nature commerciale par l'entremise des associations sectorielles et de l'équipe du secteur national pour les industries de la santé. (Les activités de l'équipe, organisée par Industrie Canada en collaboration avec l'industrie, les associations et les gouvernements provinciaux, visent les produits pharmaceutiques brevetés et génériques, les produits médicaux et les services de santé.)

En outre, un certain nombre d'excellentes foires commerciales japonaises offrent aux entreprises l'occasion de se familiariser avec le marché des soins de santé et des produits médicaux et de mettre au point des stratégies d'entrée efficaces. (Nota : Dans certaines foires, les produits médicaux ne peuvent pas être exposés à moins d'avoir obtenu l'homologation et un permis d'importation du ministère de la Santé et du Bien-être social. Le cas échéant, cela est indiqué dans les prospectus.)

Adapter les produits au marché

Même si de nombreux produits de consommation dans le domaine de la réadaptation et des soins de santé ne nécessitent pas actuellement l'homologation officielle du ministère de la Santé et du Bien-être social, il est à prévoir qu'avec la nouvelle loi sur la garantie des produits, on exigera de meilleures assurances concernant la sécurité de ceux-ci.

Les produits médicaux sont réglementés au Japon en vertu de la loi sur les affaires pharmaceutiques de 1948. La Direction des produits médicaux, qui a été créée en 1990

sous l'autorité du Bureau des affaires pharmaceutiques du Ministère, est chargée de la réglementation et de la promotion du développement des produits médicaux ainsi que des services d'homologation et d'octroi de permis.

Quatre-vingt-quatre catégories de produits médicaux ont été établies en vertu de cette loi, plus six catégories de fournitures médicales, neuf de matériaux dentaires et quatre de produits sanitaires. Il existe une marche à suivre précise pour obtenir l'homologation et les permis relatifs aux produits manufacturés ou importés (y compris les modifications des produits déjà homologués ou autorisés). Le processus, une fois amorcé par le ministère de la Santé et du Bien-être social, peut prendre plusieurs mois (en moyenne de 12 à 24 mois pour l'homologation de nouveaux produits et de trois à cinq mois pour les produits usuels).

Promouvoir les produits sur le marché

La Foire sur les produits de soins à domicile et de réadaptation qui aura lieu en septembre 1997, constitue une excellente occasion pour les entreprises canadiennes de faire connaître leurs produits de soins de santé. Des représentants de l'ambassade du Canada et des gouvernements provinciaux animeront un stand d'information afin d'appuyer les entreprises participantes. La Foire biennale de l'Office japonais du commerce extérieur sur les soins de santé est également recommandée aux entreprises canadiennes. La prochaine aura lieu en mars 1997.

L'étude des possibilités d'investissement et de prise de participation par des sociétés japonaises dans des entreprises canadiennes de produits de soins de santé et de produits médicaux se poursuit. Un projet de séminaire sur l'industrie des soins de santé